

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

Do fait le 1808, à 10 heures du matin
 Acte du D^{re} de la Garde
 devant le J^{ur} D^{re} de la Garde
 de la Garde
 département de la Garde
 fil. de la Garde
 N^o 1

Sur la déclaration à moi faite par Jean-Baptiste
 âgé de 18 ans, profession de cultivateur domicilié à la Garde
 qui a dit être libre
 âgé de 18 ans, profession de cultivateur
 domicilié à la Garde
 Et ont, les déclarants, signé pour moi le maire
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi maire remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarants.

L. B. Aubert

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Coulon

Do fait le 1808, à 10 heures du matin
 Acte du D^{re} de la Garde
 devant le J^{ur} D^{re} de la Garde
 de la Garde
 département de la Garde
 fil. de la Garde
 N^o 8

Sur la déclaration à moi faite par Jean-Baptiste
 âgé de 18 ans, profession de cultivateur domicilié à la Garde
 qui a dit être libre
 âgé de 18 ans, profession de cultivateur
 domicilié à la Garde
 Et ont, les déclarants, signé pour moi le maire
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi maire remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarants.

L. B. Aubert



MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon

Do fait le 1808, à 10 heures du matin
 Acte du D^{re} de la Garde
 devant le J^{ur} D^{re} de la Garde
 de la Garde
 département de la Garde
 fil. de la Garde
 N^o 9

Sur la déclaration à moi faite par Jean-Baptiste
 âgé de 18 ans, profession de cultivateur domicilié à la Garde
 qui a dit être libre
 âgé de 18 ans, profession de cultivateur
 domicilié à la Garde
 Et ont, les déclarants, signé pour moi le maire
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi maire remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarants.

L. B. Aubert

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Coulon

Do fait le 1808, à 10 heures du matin
 Acte du D^{re} de la Garde
 devant le J^{ur} D^{re} de la Garde
 de la Garde
 département de la Garde
 fil. de la Garde
 N^o 10

Sur la déclaration à moi faite par Jean-Baptiste
 âgé de 18 ans, profession de cultivateur domicilié à la Garde
 qui a dit être libre
 âgé de 18 ans, profession de cultivateur
 domicilié à la Garde
 Et ont, les déclarants, signé pour moi le maire
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi maire remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarants.

L. B. Aubert